Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260922-20260922_58-DE
Reçu le 01/10/2026

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 22 septembre 2026

Délibération n° 2026- 58

Nombre de membres :

En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Votants :	18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 18/09/2026

Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ

Présents : Bertrand GAULÉ, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Thomas RIGAUD, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Delphine MOLLARD

Absent(s) représenté(s) : Franck BAULAN a donné pouvoir à Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Sophie ESTAIS à Bertrand GAULÉ, Erika GARDON à Laure CHAVANNE, Manon CHADUIRON à Anne FOUCHER

Absent (s:): *Yoann TRICAULT*

Objet : INTERCOMMUNALITE – Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité de service public d'eau potable de Sainte-Consorce – SIDESOL

Monsieur /Madame représentant de la commune auprès du SIDESOL, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

- ✓ Après présentation de ce rapport, il est demandé au le conseil municipal :
- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport 2025 du SIDESOL sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Sainte-Consorce

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 - Pour : 18 – Contre : 0

PREND ACTE de la présentation du rapport 2025 du SIDESOL sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Sainte-Consorce

Le Maire
Bertrand GAULÉ

MAIRIE DE SAINTE-CONSORCE Rhône

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmis en Préfecture